

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du 18 octobre 2018.
- 2 - Décision modificative n° 5 (Budget Commune).
- 3 - Vente Maison de Gallerand.
- 4 - Suppression de postes et modification du tableau des effectifs.
- 5 - Création de poste et modification du tableau des effectifs.
- 6 - Propositions d'admissions en non-valeur
- 7 - Approbation du transfert de nouvelles compétences facultatives à la Communauté de Communes du Pithiverais.
- 8 - Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais.
- 9 - Proposition de révision des tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif.
- 10 - Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2018

Etaient présents : MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : E.DENIAU représentée par JC.BOUDIN, P.THAUREAUX DE LEVARE représenté par S.BOUDIN, C.LORENTZ représentée par G.LEGRAND.

Secrétaire de séance : C.DEGUIL.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de retirer le point suivant :

- Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Il propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 1 sur le budget Assainissement.
- Vente d'un véhicule
- Acquisition d'un véhicule d'occasion
- Avenant n° 1 sur le marché de travaux de voirie communale
- Proposition de réfection de chaussée rue de Plaimbert

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vente de la Maison de Gallerand et du terrain adjacent (Parcelles F 76 et F 513)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'un mandat de vente a été donné à M. AVEZZA, IAD France, de la maison située 950 rue de Courcy, Gallerand à CHILLEURS AUX BOIS, cadastrée section F numéro 76, par délibération en date du 21 juin 2018,
- que des acquéreurs, M. COLIN François et Mme MEYS Jessica, ont formulé une proposition d'achat pour cette habitation,
- que la désaffectation de cette maison, une ancienne école, a matériellement été effectuée il y a une cinquantaine d'années.
- que la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 a prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal dudit immeuble,
- que l'Inspection Académique, par courrier du 8 octobre 2018, a émis un avis favorable pour le déclassement de l'immeuble,
- que les acquéreurs de la maison, M. COLIN François et Mme MEYS Jessica, ont formulé une seconde proposition d'achat pour le terrain attenant cadastré F numéro 513,
- qu'un nouveau bornage des parcelles F 76 et F 513 a été réalisé le 22 novembre 2018 afin d'établir les limites de la propriété avec certitude,
- que les services des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques, par courrier en date du 7 novembre 2018, ont évalué la propriété appartenant à la Commune, cadastrée section F numéros 76 et 513, à une valeur de cent vingt-trois mille euros (123.000,00 €) avec une marge d'appréciation de 10 %.

Ceci rappelé, Monsieur Le Maire présente au Conseil deux offres d'achat portant :

- d'une part sur la maison, cadastrée section F numéro 76, d'un montant de cent quinze mille Euros (115 000 €), dont une rémunération du mandataire de cinq mille cinq cent vingt-Euros (5 520 €), soit cent neuf mille quatre cent quatre-vingt Euros (109 480 €) net vendeur, d'autre part,
- sur le terrain attenant cadastré F numéro 513 pour un montant de quatre mille Euros (4.000,00 €) net vendeur, non négocié par M. AVEZZA, IAD France,
- soit une offre d'achat totale de cent dix-neuf mille Euros (119.000,00 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ladite offre d'achat des parcelles cadastrées F 76 et F 513 proposée par M. COLIN François et Mme MEYS Jessica, pour la parcelle F 76 avec la maison, par l'intermédiaire de M. AVEZZA d'IAD France, au prix de vente de 109 480,00 € net vendeur, et pour le terrain cadastré F 513 pour le prix de 4 000,00 €, précise que les frais d'acte notarié seront à la charge exclusive des acquéreurs, mais que les diagnostics obligatoires pour la vente sont à la charge de la Commune en sa qualité de vendeur et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer la promesse de vente, l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette opération.

Suppression de poste et modification du tableau des effectifs au 22 Novembre 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, après avis du Comité technique paritaire du Centre de Gestion.

Une réorganisation des services techniques, administratif et d'animation a été opérée suite à des mutations d'agents, à la réforme des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours et la suppression des T.A.P. ainsi que le départ à la retraite d'agents avec un recrutement sur des grades différents.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la suppression des postes suivants :

Au sein de la filière administrative :

- 1 poste de rédacteur à temps complet,

Au sein de la filière technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à 25 / 35^{ème},

Au sein de la filière animation :

- 1 poste d'animateur à 12,25 / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20 / 35^{ème},
- 2 postes d'adjoint d'animation à 2 / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 3 / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 15,50 / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 10 / 35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 9,25 / 35^{ème}.

Il convient également de modifier le tableau des effectifs comme suit;

Emplois au 22 novembre 2018	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative - Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur - Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe - Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	B B C C	1 1 1 1	
Filière Technique - Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe - Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C C C	5 1 5	1 à 24,50 / 35 ^{ème} 1 à 28 / 35 ^{ème} 1 à 7,50 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35 ^{ème}
Filière Sociale - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C C		1 à 25 / 35 ^{ème} 1 à 29 / 35 ^{ème}
Filière Animation - Adjoint d'animation	C		1 à 15 / 35 ^{ème} 1 à 18,50 / 35 ^{ème} 1 à 15 / 35 ^{ème} 1 à 9 / 35 ^{ème} 1 à 9 / 35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de supprimer les postes cités précédemment.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié et dit que les suppressions d'emplois prendront effet à compter du 22 novembre 2018.

Admission en non-valeur - Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant total de 1 440,83 €, correspondant aux listes n° 3132160232 et 3186020832 arrêtées à la date du 26 septembre 2018, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 au budget du Service de l'Eau.

Admission en non-valeur - Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de factures, pour diverses raisons (irrécouvrable, surendettement ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant total de 784,13 €, correspondant aux listes n° 3131770532 et 3219850232 arrêtées à la date du 26 septembre 2018, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 au budget de la Commune.

Approbation transfert de nouvelles compétences facultatives à la CCDP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur les transferts de nouvelles compétences facultatives de la Communauté de Communes du Pithiverais au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert des compétences facultatives suivantes, lesquelles seront intégrées aux statuts de la CCDP après entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de transfert pris à l'issue de la procédure de consultation des Communes membres :

- Contribution au Syndicat départemental de fourrière animale,
- Contribution au Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

et charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais et invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, lesquels prévoient notamment :

- Les nouvelles compétences obligatoires imposées notamment par la loi NOTRe,
- Les compétences optionnelles telles que déterminées précédemment par délibération du 20 septembre 2018,

- Les compétences facultatives telles que déterminées précédemment par délibérations du 24 octobre 2018,
- La fixation du siège de la Communauté de Communes du Pithiverais 5 route de Toury, ZA Le Moulin de Pierre – 45 300 PITHIVIERS-LE-VIEIL.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Participation pour l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 800 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 4 000 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 800 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Acquisition d'un véhicule d'occasion

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Michel MATHURIN vend un véhicule d'occasion de l'année 2004, de marque Fourgon IVECO, diesel, puissance 8 CV, ayant déjà parcouru 192 214 kms et qu'il serait intéressant de l'acquérir pour les besoins des services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition du véhicule Fourgon IVECO d'occasion, au prix de 4 100 € auprès de Monsieur Michel MATHURIN et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Vente d'un véhicule d'occasion

Monsieur le Maire informe le Conseil que le véhicule fourgon de marque IVECO, datant de janvier 2002, est en mauvais état et n'a pas été accepté lors de son dernier passage au contrôle technique.

Monsieur Kevin FAUCONNIER est intéressé par l'achat de ce véhicule.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de vendre en l'état ce véhicule, immatriculé 5103 XR 45, au prix de 800 € et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer le certificat de vente et tous les documents relatifs à cette transaction.

Avenant n° 1 sur travaux de voirie communale 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le montant initial du marché de travaux établi avec la Société EUROVIA, relatif aux travaux de voirie communale 2018, qui s'élève à 72 000 € H.T., soit 86 400 € T.T.C.

Lors de la réalisation des travaux, il est apparu nécessaire de compléter certains postes de travaux. Le coût des prestations supplémentaires s'élève à la somme de 4 220 € H.T., soit 5 064 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'avenant n° 1 à passer avec EUROVIA. pour un montant de 4 220 € H.T., soit 5 064 € T.T.C., ce qui amène le montant du marché à 76 220 € H.T., soit 91 464 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Travaux de voirie à Plaimbert

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un renforcement de la structure de la voirie a été effectué il y a 2 ans, route de Plaimbert.

La chaussée n'ayant pas été remise en état depuis cette date, un devis a été demandé auprès de l'entreprise EUROVIA. La proposition s'élève à un montant de 4 200 € H.T., soit 5 040 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Société EUROVIA. pour un montant de 4 200 € H.T., soit 5 040 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

DM n° 5 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8411 : Personnel titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 210,00 €	6 210,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111 : Terrains nus	62 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2116-139 : CIMETIERE	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-117 : Voirie	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-133 : Enf. réseaux SICAP	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2111 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	92 000,00 €	30 000,00 €	62 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	92 000,00 €	30 210,00 €	62 000,00 €	210,00 €
Total Général		-61 790,00 €		-61 790,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

DM n° 1 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget Assainissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	140,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	140,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	140,00 €	140,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe que des plantations d'arbres auront lieu en décembre le long du chemin piétonnier reliant la rue de la Boulangère et la bibliothèque et en janvier à l'entrée Sud du bourg.
- La Direction des Routes Départementales a informé la Commune que le marquage au sol Grande Rue et route de Neuville serait effectué au printemps prochain.
- La mise en place de l'élévateur dans la Mairie et des feux tricolores, route de Gallerand, est prévue au cours du 1^{er} semestre 2019.
- Suite à une rencontre avec les services du Conseil Départemental, il pourrait être envisagé le prolongement du chemin piétonnier de Gallerand ainsi que la mise aux normes du chauffage de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint Représentée par JC BOUDIN
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe Représenté par S. BOUDIN
Mme DEGUIL Catherine	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline Représentée par G. LEGRAND	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine